



SAISON 2026/2027

HORAIRES ET REGLEMENT INTERIEUR :

- ✓ Les nageurs sont répartis en groupes selon les âges, les niveaux et les motivations.
- ✓ La participation aux entraînements et aux compétitions est obligatoire.
- ✓ Les horaires définitifs et les groupes seront proposés, en fonction des objectifs, par les entraîneurs, après accord du président.
- ✓ Demande reconduite -> tapis de sol à apporter par les nageuses
- ✓ Respecter les horaires est essentiel pour le bon déroulement des cours. Les nageurs doivent donc être présents pour le début de l'entraînement et les parents doivent récupérer les nageurs mineurs dans la piscine dès la fin de l'entraînement. Les retards ou absences devront être justifiés. Les absences pénalisent le groupe et altèrent les résultats de l'équipe.
- ✓ Les nageurs doivent être en tenue dès le début des sessions, échauffement compris : maillot de bain, bonnet, pince-nez, tenue de sport (short ou survêtement, tee-shirt).
- ✓ Les nageurs devront adopter une attitude et un comportement, vis-à-vis des entraîneurs, propices au travail et au bon fonctionnement du groupe.
- ✓ Toute attitude déplacée ou comportement non respectueux sera sanctionné par une exclusion des entraînements provisoire ou définitive selon la gravité des faits reprochés.
- ✓ L'utilisation du téléphone portable pendant l'entraînement est incompatible avec un entraînement sérieux.
- ✓ Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur. Le club ne couvrira aucun vol ou perte éventuels.
- ✓

COTISATION ANNUELLE : *(comprenant la licence FFN et l'assurance - **garantie complémentaire non comprise** – devra être réglée directement à la FFN)*

Le montant de la cotisation est fixé à :

- ✓ 390 euros (Hors stages de vacances scolaires*)
- ✓ Une réduction de 20 euros est appliquée sur la cotisation à partir du deuxième membre d'une même famille.

Depuis 2020/2021 l'achat du « pack club » est obligatoire pour les nageurs qui se déplacent en compétition. Il comprend le tee-shirt, le bonnet, le maillot de bain du club.

Le prix du « pack club » s'élève à 60 euros (perçu indépendamment de la cotisation au club).

Très important

Compte-tenu des obligations légales d'assurance, il est impératif de connaître au plus tôt, l'effectif définitif licencié, donc assuré.

A partir du 1^{er} octobre 2026, les nageurs n'ayant pas acquitté leur cotisation et n'ayant pas donné les documents nécessaires pour établir la licence FFN, ne sont plus assurés et ne pourront plus être acceptés aux entraînements.

INSCRIPTION:

Vous ne pouvez vous inscrire que si vous étiez nageur au club ou que votre demande d'inscription a été [validée par un test](#) ou avec l'accord de la [Présidente du club](#).

L'inscription se fait en ligne en remplissant le formulaire HELLO ASSO, dans lequel différents documents peuvent être téléchargés (voir liste en bas de ce document).

MODE DE REGLEMENT :

L'inscription au Club engage l'adhérent pour la saison entière (1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027). Vous avez la possibilité de payer par virement (coordonnées envoyées après validation du dossier d'inscription)

Les chèques seront à l'ordre des « Nymphéas de la Malmaison ».

Le club accepte un règlement en 3 fois, bien qu'il soit préférable d'accélérer le traitement des inscriptions avec un règlement finalisé dès septembre.

PLUSIEURS OPTIONS DE REGLEMENT	
OPTION 1	1 paiement par carte bancaire ou 1 chèque (montant diminué si bénéficiaire du Pass Plus ou LABAZ)
OPTION 2	3 paiements par carte bancaire ou 3 chèques (montant diminué si bénéficiaire du Pass Plus ou LABAZ)
Cas particuliers	Nous consulter

➔ *Merci de bien signer les chèques.*

NB : si le nom de l'émetteur du virement ou du chèque diffère du nom du (de la) nageur(se), merci d'indiquer le nom du (de la) nageur(se) au dos du chèque.

Pour toute demande particulière : nympheasrueil@gmail.com

Ne pas hésiter à demander une attestation de paiement – en cochant la case sur la fiche d'inscription en ligne, de façon à pouvoir bénéficier d'aides (CSE, Conseil général, CAF...).

Elles seront envoyées ultérieurement par courriel lorsque le règlement complet aura été perçu.

Le club accepte :

- Le Pass Plus (nous prévenir en cas de validation directe sur le site internet Pass Plus),
- Le Pass'sport
- Le dispositif LABAZ pour les 15_17 ans, jusqu'à 100 € de la région IDF est accepté, dès réception du ticket
- Les chèques ANCV Sport pour les adhésions (les chèques ANCV Vacances sont réservés aux stages). Nous consulter en cas de doute.

Le club n'accepte plus : les chèques Rueil Pass Loisir.

STAGES DE VACANCES SCOLAIRES :

Si l'entraîneur de votre enfant organise un stage lors des vacances scolaires, une participation (15€ par nageur(se) et par entraînement) vous sera demandée.

DEPLACEMENTS LORS DES COMPETITIONS NATIONALES :

Lors des déplacements pour des compétitions nationales, une participation financière sera demandée aux parents.

PRET DES MAILLOTS DE BAINS DE BALLETS :

Les maillots de bain et les coiffes nécessaires aux ballets seront fournis par le Club au moment des compétitions et/ou du Gala.

Il vous sera demandé de fournir un chèque de caution, non encaissé, de 80 euros (merci de porter au dos l'indication « Caution maillot »).

Ce chèque sera détruit au moment de la restitution du maillot de bain et de la coiffe.

En cas de non-restitution, le chèque sera alors encaissé.

Pour certaines compétitions, un maillot de bain noir (uni et sans inscription) est exigé.

Cet achat, individuel, est à effectuer par les familles.

DROIT A L'IMAGE :

- ✓ Autorisation d'être soit filmée et/ou photographiée dans le cadre de son activité sportive, la natation artistique, par une personne physique agréée par les membres du Bureau du club, en gala au sein du club ou en compétitions/galas à l'extérieur.
- ✓ Le club décline toute responsabilité en cas de diffusion de contenu sur les réseaux sociaux par des personnes non autorisées (autres que celles citées précédemment).

Cette autorisation est donnée dans les conditions suivantes :

- ✓ Supports : sur tout support de diffusion connu ou inconnu à ce jour et tout document (plaquette, vidéo, édition, internet (site internet du club, Facebook, Instagram), affiche, banque d'image, téléphone mobile, dvd, dvd-rom....)
- ✓ Territoire : Monde
- ✓ Durée : 10 ans
- ✓ Donne cette autorisation sans contrepartie et m'engage à ne réclamer au club des Nymphéas de la Malmaison et à ses membres du Bureau et/ou à une personne physique agréée par les membres du bureau du club, aucune contrepartie ou indemnisation de quelque nature que ce soit.

Accord validé pendant l'inscription en ligne.

PIECES A PREVOIR pour l'inscription :

- Depuis 2025, la production d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Vous devez remplir un questionnaire ([Voir version en ligne](#)), que vous conservez chez vous.
- Cas particuliers, vous aurez à fournir un certificat de moins d'un an

La Présidente du club des Nymphéas de la Malmaison

Sandrine BOURÉ